



PRÉSENTEZ-NOUS VOTRE DIPLÔMÉ 2018!

RÈGLEMENTS
Édition 2018

MODE DE PARTICIPATION

Pour participer au programme « Présentez-nous votre diplômé 2018! », les participants doivent compléter le formulaire de participation officiel disponible dans les Caisses Desjardins du secteur Des Patriotes (Boucherville, Contrecoeur-Verchères, Grand-Coteau, Mont-Saint-Bruno et Varennes), ainsi que sur leur site Internet des Caisses participantes.

Pour être valides, tous les formulaires de participation, attestation et/ou bulletin et photo de finissant, doivent être déposés au plus tard le vendredi 28 septembre 2018 à 16 h.

Les documents doivent être envoyés à l'attention de Marie-Josée Lamoureux, par courriel à l'adresse commpatriotes@videotron.ca ou par la poste à l'adresse suivante : Caisse Desjardins de Varennes, 50, Place de La Gabelle, bur. 100, Varennes (Québec) J3X 2J4. Les documents de participation transmis par la poste, en personne ou par télécopieur doivent être reçus au plus tard le 28 septembre 2018 à 16 h.

Un participant ne peut pas participer plus d'une fois, quel que soit le mode de participation utilisé.

Les documents envoyés deviennent la propriété des Caisses Desjardins du secteur Des Patriotes et ne seront pas retournés aux participants.

CONDITIONS D'ADMISSIBILITÉ

- Le diplômé doit être membre ou accepter de devenir membre avant le 28 septembre 2018, de l'une des Caisses Desjardins du secteur Des Patriotes (Boucherville, Contrecoeur-Verchères, Grand-Coteau, Mont-Saint-Bruno, Varennes).
- Être inscrit à temps plein (selon la définition de l'établissement d'enseignement) à un programme d'études de niveau secondaire, professionnel, collégial ou universitaire.
- Fournir une photo de finissant, une copie de bulletin ou de diplôme officialisant que les études sont ou seront complétées avant le 31 décembre 2018. Les photos prises avec une caméra personnelle sont également acceptées.
- Le formulaire de participation (disponible dans les Caisses et sur les sites Internet des Caisses participantes) devra être reçu au plus tard le 28 septembre 2018 à 16 h.
- Les gagnants devront être présents ou être représentés lors de la soirée de remise des bourses prévue à l'automne 2018, à moins d'avis contraire.

DÉTAILS DU PROGRAMME

- Le programme se déroule jusqu'au 28 septembre 2018.
- Le programme consiste en un tirage au sort parmi les participants qui se seront inscrits et qui auront répondu correctement aux conditions d'admissibilité.
- Aucun achat n'est requis pour participer au programme de bourses.
- Ce programme s'adresse exclusivement aux membres des Caisses participantes.
- Il y a 40 bourses à gagner dont la valeur totale est de 25 000 \$, soit :
 - o 15 bourses de 1 000 \$ pour les étudiants de niveau universitaire;
 - o 15 bourses de 500 \$ pour les étudiants de niveau collégial et/ou professionnel (DEP);
 - o 10 bourses de 250 \$ pour les étudiants de niveau secondaire.
- Chaque Caisse remettra cinq bourses, à moins que le nombre de participations ne le permette pas.
- Un comité se réunira au mois de septembre afin de procéder au tirage au sort et valider l'éligibilité des gagnants.
- Une soirée de remise des bourses est prévue à l'automne 2018.
- Une publicité avec les photos des 40 lauréats sera diffusée sur le microsite Jeunesse et sur la page Facebook sectorielle.

CONDITIONS GÉNÉRALES

- La Fédération des caisses Desjardins du Québec et leurs caisses membres et filiales ne seront pas responsables des courriels de participation perdus, mal acheminés, en retard, frauduleux, ni de toute défaillance du site Web due à quelque raison que ce soit, pendant la durée du présent programme.
- Le tirage au sort des prix se fera parmi toutes les participations admissibles reçues pendant la durée du programme. Les chances de gagner dépendent du nombre de participations admissibles reçues. Le gagnant doit respecter les modalités du présent règlement pour obtenir son prix.
- Les prix doivent être acceptés tels quels et ne pourront être transférés, échangés ou substitués.
- Les dirigeants, gestionnaires et employés des Caisses participantes ne sont pas admissibles au concours.
- Les membres de la famille des dirigeants, gestionnaires ou employés des Caisses participantes sont admissibles.
- La remise des bourses se fera sous forme de chèque.
- Les Caisses Desjardins du secteur Des Patriotes se réservent le droit de mettre fin au présent programme si des événements indépendants de sa volonté l'empêchent de le poursuivre. Dans un tel cas, aucune responsabilité ne pourra lui être imputée.
- Toute personne qui participe au concours accepte de se conformer au présent règlement
- Les règlements du programme sont disponibles sur le site Internet des Caisses participantes ou en communiquant au 450-652-0607 poste 7004337.